

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

---

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 520

présenté par  
Mme Hammerer et M. Turquois

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.